



Situation énergétique

En 2024, la Suisse a poursuivi sa transition énergétique avec un développement accru des énergies renouvelables, en particulier le solaire. La mise en œuvre du premier volet de la loi fédérale pour un approvisionnement en électricité sûr renforce le soutien aux énergies propres et introduit des instruments pour améliorer la sécurité d'approvisionnement, comme la réserve hydroélectrique obligatoire. Malgré ces avancées, la dépendance aux importations d'électricité, notamment en hiver, reste un défi majeur, nécessitant une meilleure intégration au marché européen de l'énergie.

Parallèlement, le prix de l'électricité connaît une tendance à la baisse sur le marché. La prudence doit cependant rester de mise au vu de la situation géopolitique et de l'instabilité économique mondiale.

Message du Président

L'entrée en vigueur du premier volet de la loi sur l'approvisionnement en électricité sûr renforce le cadre pour un développement ambitieux des énergies renouvelables, tout en garantissant la sécurité énergétique. Les gestionnaires de réseau de distribution (GRD) jouent un rôle central dans cette transformation, devant moderniser leurs infrastructures pour intégrer une production décentralisée toujours plus importante, le développement de la mobilité électrique et l'essor des pompes à chaleur dans les logements. L'électricité est plus que jamais la clé de la transition énergétique.

Dans ce contexte, les défis restent nombreux. Investir dans la flexibilité du réseau, le déploiement des technologies intelligentes et l'amélioration de l'efficacité énergétique sera essentiel pour répondre aux exigences du futur. Ensemble, nous devons assurer une transition énergétique efficace, équilibrée et durable, garantissant un approvisionnement fiable et compétitif pour tous.

Loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables

En conformité avec la position de l'Association des entreprises électriques suisses (AES), l'AVDEL a soutenu la campagne en faveur de la nouvelle loi sur l'électricité, en menant notamment des actions communes avec l'Association valaisanne des producteurs d'énergie électrique (AVPEE). La loi a été largement acceptée par le peuple en juin dernier.

Par l'intermédiaire de l'AES et de Multidis, l'AVDEL s'est par ailleurs exprimée dans le cadre de la consultation sur les ordonnances concernant la mise en œuvre de la loi relative à un approvisionnement en électricité sûr reposant sur des énergies renouvelables.

Le 1er janvier 2025, le premier volet de cette loi est entré en vigueur. Parmi ses mesures figurent le soutien aux énergies renouvelables, l'instauration d'une réserve hydroélectrique et des dispositifs pour renforcer l'efficacité énergétique.

Le second volet, incluant une gestion de portefeuille tourné vers la production indigène, l'obligation de reprise et la rétribution minimale de l'injection renouvelable a été adopté en février 2025 pour une mise en application au 1er janvier 2026.

Une autre évolution concerne la tarification de l'utilisation du réseau et la possibilité d'instaurer un modèle dynamique variant selon les heures. Dans ce système, les clients seront incités à adapter leur consommation à la situation du réseau et de la production.

Le rachat de l'énergie est également concerné par les évolutions légales. Un changement de paradigme est en cours avec un modèle de prix trimestriels, répondant aux réalités saisonnières du marché. Plusieurs GRD ont déjà adopté ce nouveau modèle. Ces évolutions impliquent d'importants changements pour les distributeurs. Le comité de l'AVDEL a décidé de créer des groupes de travail pour échanger sur ces différentes thématiques.

Enfin, mentionnons l'instauration de communautés électriques locales (CEL) qui permettront aux producteurs de commercialiser l'électricité au sein d'un quartier ou d'une commune, via le réseau. Les productions écoulées ainsi bénéficieront d'un tarif d'utilisation du réseau réduit.

Un accord avec l'UE, essentiel pour la sécurité énergétique

L'AES et l'AVDEL se réjouissent de l'accord sur l'électricité négocié entre la Suisse et l'UE, qui renforcera la résilience et la stabilité de l'approvisionnement tout en réduisant les coûts. Sans cet accord, la gestion du réseau de transport restera complexe et onéreuse, nécessitant davantage de réserves nationales et d'énergie d'ajustement, ce qui alourdira les tarifs pour les consommateurs.

L'une des conditions de l'UE est la liberté de choix des consommateurs. L'AVDEL attend de connaître les modalités exactes de cette libéralisation avant de se prononcer sur le sujet. Les premières informations font état de mesures d'accompagnement permettant aux clients ne souhaitant pas subir les fluctuations des prix du marché de rester dans un système similaire à l'actuel.

Évolution des tarifs de l'électricité

Comme chaque année, les GRD ont dévoilé les tarifs de l'année suivante au mois d'août dernier. Ainsi, en 2025, le prix de l'électricité pour un ménage type consommant 4'500 kWh par an (profil H4) a diminué en moyenne en Suisse à 29 ct./kWh, soit une baisse de 3.14 ct./kWh (-10 %) par rapport à 2024. Cela représente une économie annuelle de 141 francs, ramenant la facture moyenne à 1'305 francs.

Cette baisse s'explique par la réduction des coûts du réseau, qui passent de 12.71 ct./kWh à 12.18 ct./kWh (-4 %), incluant 0.23 ct./kWh pour la réserve d'hiver. Le prix de l'énergie recule également de 12 %, s'établissant à 13.7 ct./kWh. En revanche, les redevances aux collectivités publiques (1 ct./kWh) et le supplément réseau (2.3 ct./kWh) restent stables.

Coûts de l'énergie de réglage

Avec l'essor de l'énergie solaire qui dépend fortement des conditions météorologiques, les prévisions de charge sont devenues plus complexes. Ainsi, Swissgrid doit recourir de plus en plus souvent à de l'énergie de réglage pour maintenir l'équilibre du réseau. Cela provoque une augmentation du volume de l'énergie de réglage activée, mais aussi une augmentation du prix de celle-ci. Ces coûts sont facturés par Swissgrid aux GRD et ont un impact direct sur le prix aux clients finaux. Les distributeurs ont lancé en interne des actions pour améliorer les prévisions et pour permettre un écrêtage du solaire dans les périodes critiques.

En mars dernier, Swissgrid a annoncé avoir défini un nouveau mécanisme de calcul du prix de l'énergie d'ajustement, celui dit du prix unique qui entrera en vigueur en 2026. Ce mécanisme crée des incitations financières pour que tous les groupes-bilan et sous-groupes-bilan contribuent à l'équilibrage global de la zone de réglage suisse.

Développement de l'énergie photovoltaïque

Le photovoltaïque dépasse désormais 10 % de la consommation électrique en Suisse, une croissance qui impacte fortement le réseau électrique. L'augmentation des installations décentralisées, qu'elles soient grandes ou petites, nécessite un renforcement des infrastructures pour assurer l'évacuation et la redistribution efficace de l'électricité. Sans adaptation du réseau, cette expansion risque d'être freinée, notamment au niveau du réseau de distribution local, qui absorbe directement cette production accrue.

Toutefois, la mise en œuvre des projets de réseau se heurte à des obstacles réglementaires et administratifs. Hors des zones à bâtir, les contraintes de l'aménagement du territoire, les exigences environnementales et les besoins agricoles compliquent les procédures. En milieu urbain, la densité du bâti rend difficile l'installation de nouvelles infrastructures, et les réticences des propriétaires fonciers ralentissent les projets. De plus, des inefficacités procédurales retardent les investissements nécessaires.

Dans ce contexte, l'AVDEL soutient les propositions de l'AES pour accélérer ces évolutions, dont l'assouplissement des règles d'aménagement du territoire pour faciliter le raccordement des installations hors zone à bâtir et l'élargissement de la procédure d'approbation simplifiée pour les projets non contestés.

Adaptation du WACC

Le 12 février 2025, le Conseil fédéral a approuvé une modification de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité afin d'adapter le calcul du coût moyen pondéré du capital (WACC), qui détermine la rémunération des investissements dans les réseaux électriques. Cette réforme, en vigueur dès le 1er mars 2025, vise à éviter des rendements excessifs en périodes de taux bas tout en maintenant une incitation suffisante à investir. Malgré certaines critiques, le Conseil fédéral estime que la nouvelle méthode assure une meilleure stabilité et prévisibilité pour les investisseurs.

Avec à cette adaptation, le WACC passera de 3,98 % en 2025 à 3,43 % en 2026, entraînant selon le Conseil fédéral une économie de 124 millions de francs par an pour les consommateurs, soit une réduction de 0,22 ct./kWh sur les tarifs du réseau dès 2026.

L'AES a cependant exprimé sa préoccupation concernant la modification du calcul du coût moyen pondéré du capital (WACC) approuvée par le Conseil fédéral le 12 février 2025. Bien que cette adaptation vise à réduire les coûts pour les consommateurs, l'AES craint qu'une diminution du WACC n'affaiblisse les incitations à investir dans les infrastructures électriques, essentielles pour la transition énergétique et la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. L'association souligne que la méthode actuelle, en place depuis 2014, a fait ses preuves en garantissant la sécurité juridique et des investissements. Elle met en garde contre le risque que des rendements moins

attractifs détournent les capitaux vers d'autres secteurs ou à l'étranger, compromettant ainsi le développement nécessaire du réseau électrique national. L'AVDEL partage ces inquiétudes.

Une collaboration indispensable pour relever les défis

Les GRD doivent relever des défis majeurs pour adapter le réseau électrique à la transition énergétique. L'optimisation du réseau repose sur la digitalisation et le développement des smart grids, avec l'installation de compteurs intelligents et de systèmes de gestion avancés. Par ailleurs, le stockage de l'énergie devient un enjeu clé pour compenser l'irrégularité des sources renouvelables et assurer un approvisionnement stable. Ces évolutions nécessitent des investissements conséquents et une vigilance accrue en matière de cybersécurité pour garantir un réseau performant et sécurisé.

Rénovation énergétique des bâtiments

En 2024, l'AVDEL a poursuivi les discussions avec la HES-SO Valais et les autres entités concernées (Bureau des métiers, secteur de la construction, etc.) pour la création d'un Centre de compétences en rénovation énergétique (CCREn). L'objectif de ce projet initié en 2023 est de favoriser le développement des compétences nécessaires à la transition énergétique directement en Valais. Après la présentation du projet final, il a été décidé que le CCREn prendrait la forme d'une association qui ne ferait pas concurrence aux structures déjà existantes, mais qui serait complémentaire. Le CCREn serait financé par le Canton du Valais et les partenaires. Il permettra de mieux coordonner les différents acteurs, de dynamiser la rénovation énergétique et de réduire la consommation. Nous remercions Julien Betrisey, membre du groupe de travail, de son implication dans les discussions. Il restera l'intermédiaire entre l'AVDEL et le CCREn pour la suite.

Formation

Du 4 au 9 février dernier, la CIFER et l'AVDEL ont tenu ensemble pendant six jours un stand au Salon des métiers « Your Challenge » de Martigny, afin de présenter la formation d'électricien de réseau et ses différentes composantes métiers, mais également les formations supérieures possibles (brevets et maîtrises). Les membres de l'AVDEL (haut et bas Valais) ont tour à tour tenu le stand. Cette nouvelle édition a regroupé 400 métiers, 75 exposants, 31'000 visiteurs, constituant une occasion privilégiée de présenter nos métiers aux jeunes à la recherche d'une voie professionnelle. La prochaine édition aura lieu en 2027.

Objectifs 2025

Pour l'année à venir, l'AVDEL poursuivra son activité de représentation et de lobbying en défendant les intérêts des GRD auprès des autorités fédérales, cantonales et régulatrices, en veillant à une réglementation adaptée aux réalités du terrain. Elle assurera également une veille législative et réglementaire afin d'anticiper les évolutions et proposer des ajustements favorables aux GRD. Elle continuera aussi d'être un interlocuteur privilégié pour la presse, afin de permettre à notre secteur d'activité de gagner en influence.

Au niveau suisse, par le biais de l'AES, elle suivra de près les débats sur l'évolution du marché de l'électricité, notamment dans le cadre de l'ouverture du marché et des discussions avec l'Union européenne. Elle soutiendra par ailleurs les mesures proposées par la faîtière nationale pour simplifier les procédures d'autorisation des projets de réseau, ainsi que pour encourager des mécanismes de financement et de répartition équitable des coûts pour les investissements des GRD.

L'identification des défis liés aux évolutions légales constitue un enjeu clé pour l'AVDEL, notamment en ce qui concerne le partage de l'énergie, la digitalisation et le traitement des données, ainsi que les actions à mener auprès des communes.

Enfin, l'AVDEL poursuivra la promotion du métier d'électricien·ne de réseau, au côté de la CIFER, dans l'objectif de pallier le manque d'apprentis. Les métiers de l'électricité ayant beaucoup évolué ces dernières années, il est primordial d'encourager la formation, afin de permettre aux professionnels du secteur de s'adapter.

Pour relever ces défis, il est nécessaire d'encourager les collaborations entre acteurs du secteur de toute taille. En tant que faîtière cantonale, l'AVDEL souhaite continuer à encourager les coopérations entre ses membres et s'affirmer comme une véritable plateforme d'échanges pour l'innovation et le partage de connaissances.

Philippe Délèze, Président

